

En- tête

Ministère de la Justice

TRIBUNAL D'INSTANCE
B.P 7004
97307 CAYENNE CEDEX
TEL : 19.594.31.00.43

Souscription

CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANCAISE

Titre du document

DELIVRE A TITRE PROVISOIRE

R. Ordre N° 95/ 240

Le Greffier en Chef du Tribunal d'Instance de CAYENNE , certifie au vu des pièces suivantes :

- * Copie Intégrale de l'acte de naissance de l'intéressé
- * Acte de naissance des parents de l'intéressé.

QUE : Monsieur
Demeurant à :
Né (e) le :
A :

Corps du document

DE :
Né le :
A :

Et DE :
Née le :
A :

EST FRANCAIS En vertu des dispositions de l'article 24 du Code de la Nationalité Française (Loi du 09 Janvier 1973) comme né en France d'un parent qui y est lui même né.

TOUTEFOIS l'intéressé possèdera la faculté de répudier la Nationalité Française dans les six mois précédant sa majorité.

Au Tribunal d'Instance, le

26 JUIN 1995

Le Greffier en Chef,
ROBIN



Protocole final

0400701